



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 10 décembre 2014 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillers suivants : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Michel Chamberland, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la secrétaire administrative, madame Lisette Tremblay.

Absence : Monsieur Roberto Emond

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance à 19 h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

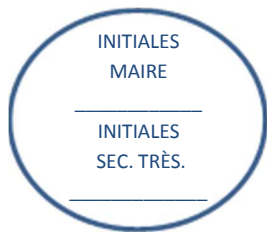
14-12-6241

**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté et reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Lecture et acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
  - 2.0 Procès-verbaux/ Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre et de la séance ordinaire du 12 novembre 2014. (Rés.)
  - 3.0 Finances :
    - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2014. (Info)
    - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 novembre 2014 et des comptes à payer au 10 décembre 2014. (Rés.)
  - 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
  - 5.0 Registre public des déclarations faites par les membres du Conseil. (Rés.)
  - 6.0 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
  - 7.0 Budget 2015 / Report de l'adoption/ Avis au ministre. (Rés.)
  - 8.0 Rapport Robillard / Pourcentage des revenus de transfert aux municipalités. (Rés.)
  - 9.0 Société d'habitation du Québec/ Adoption du budget 2015. (Rés.)
  - 10.0 Formulaire usage eau potable 2013/ Présentation au Conseil. (Rés.)
  - 11.0 Travaux d'amélioration du réseau routier dans les rues Emond et Morin/ Fin des travaux et approbation. (Rés.)
  - 12.0 Passif environnemental/ Offre de services de LVM. (Rés.)
  - 13.0 Réfection des puits d'alimentation en eau potable/ Entérinement d'une décision concernant une entente avec Les Crabiers du Nord/ Mandat à M<sup>e</sup> Gaston Saucier pour la révision de l'entente. (Rés.)
  - 14.0 Projet de coupe de bois à Portneuf-sur-Mer/ Avis professionnel de AquaTer-Eau inc. (Rés.)
  - 15.0 Contrat d'entretien ménager/ Lettre reçue. (Rés.)
  - 16.0 TV régionale Haute-Côte-Nord/ Entente jusqu'au 15 décembre 2014. (Rés.)
  - 17.0 Utilisation du gymnase/ Tarification. (Rés.)
  - 18.0 Québec municipal/ Service internet 2015/ Adhésion annuelle. (Rés.)
  - 19.0 Sentier de Noël 2014/ « Mesures de renforcement de la capacité d'action du CLD-Volet Partenariat »/ Signataires autorisés. (Rés.)
  - 20.0 Transfert de crédits budgétaires. (Rés.)
  - 21.0 Anticipation d'un déficit pour 2014/ Appropriation dans le surplus accumulé de la Municipalité. (Rés.)



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

- 22.0 Augmentation de la réserve financière. (Rés.)
- 23.0 Reconstruction des puits/ Demande d'aide financière au MAMOT. (Info)
- 24.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
  - 24.1 Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord. (Rés.)
  - 24.2 Municipalité de Pointe-Lebel/ Réseau routier national/ Demande d'appui. (Rés.)
- 25.0 Correspondance.
- 26.0 Affaires nouvelles :
  - 26.1 Nil.
- 27.0 Période de questions pour les contribuables. (Rés)
- 28.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6242

### **PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre et de la séance ordinaire du 12 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre et de la séance ordinaire du 12 novembre 2014 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6243

### **FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2014**

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2014.

### **FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2014 ET DES COMPTES À PAYER AU 10 DÉCEMBRE 2014/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

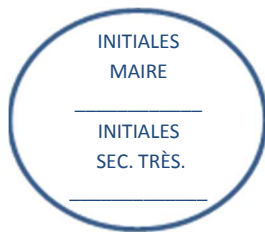
QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 10 décembre 2014 qui totalise un montant de 86 885.02 \$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 novembre 2014 qui totalise un montant de 84 053.04 \$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

### INFO

### RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, fait la lecture de ses activités mensuelles pour la période du 16 octobre 2014 au 5 décembre 2014 et qui se détaille comme suit :

16 octobre 2014 : Conférence téléphonique pacte fiscal transitoire FQM  
21 octobre 2014 : Rencontre mensuelle MRC  
24 octobre 2014 : Comité développement économique MRC  
27 octobre 2014 : Rencontre entente inter-municipale incendie  
28 octobre 2014 : Séance extraordinaire Municipalité

10 novembre 2014 : Caucus conseil municipal  
12 novembre 2014 : Séance ordinaire  
16 novembre 2014 : Rencontre ministre Yves Bolduc-Chambre de commerce  
18 et 19 novembre 2014 : Réunion de travail budget et rencontre HQ  
23 novembre 2014 : Brunch de la Fabrique  
26 novembre 2014 : Adoption budget MRC et séance ordinaire  
27 novembre 2014 : Réunion adoption du budget entente inter-municipale incendie

3, 4 et 5 décembre : Assemblée des MRC et CA de la FQM  
8 décembre : Caucus conseil municipal  
10 décembre : Séance ordinaire

### Info

### REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune déclaration.

### Info

### DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire, monsieur Gontran Tremblay et tous les conseillers ont déposé leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux ».

### 14-12-6244

### BUDGET 2015/ REPORT DE L'ADOPTION/ AVIS AU MINISTRE

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de 2015 ne pourront pas être adoptées dans les délais fixés par l'article 953.1 du Code municipal;

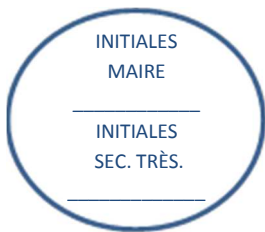
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2015 soient adoptées au plus tard le 28 février 2015;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre des Affaires municipales afin de l'informer de cette situation.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

**14-12-6245**

**COMMISSION ROBILLARD/ POURCENTAGE DES REVENUS DE  
TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations de la Commission de révision permanente des programmes en date de novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations relatives à l'aide financière aux municipalités ne reflète pas la situation réelle des petites municipalités (5 000 habitants et moins);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil demande au ministre de ne pas prendre en considération les recommandations du rapport en ce qui a trait à l'aide financière aux municipalités car les faits exposés ne reflètent pas la situation réelle des petites municipalités (5 000 habitants et moins).

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**14-12-6246**

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DE STE-ANNE-DE-PORTNEUF/ ADOPTION DU  
BUDGET 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir à la Municipalité le budget 2015 pour l'Office municipal d'habitation de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit approuver ce budget et s'engager à assumer sa quote-part des investissements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le budget 2015 de la Société d'habitation de Portneuf-sur-Mer et qu'il s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement et d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI);

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

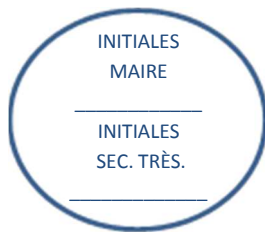
**14-12-6247**

**FORMULAIRE USAGE EAU POTABLE 2013/ PRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT QUE le « Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 » daté du 25 mars 2014 et rédigé par monsieur Patrice Tremblay et madame Nancy Roussel a été déposé au conseil municipal et qu'il a été officiellement approuvé par les Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que le Conseil en a pris connaissance et déclare que ce rapport répond aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE le Conseil approuve le rapport en question.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6248

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DANS LES RUES ÉMOND ET MORIN/ FIN DES TRAVAUX ET APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 60,000\$ pour l'amélioration du réseau routier par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final pour le projet « Travaux de terrassement, gravelage, rechargement, revêtement mécanisé de la chaussée pour les rue Emond et des Sources » a été déposé suite à la finalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est satisfait de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le rapport final pour le projet mentionné précédemment soit accepté;

QUE le paiement des factures nos. 48151 au montant de 65 474.29\$ taxes incluses et 48152 au montant de 1 251.32\$ taxes incluses soit autorisé;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 60 000\$, conformément aux exigences du MTQ.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6249

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DANS LES RUES ÉMOND ET MORIN/ REMERCIEMENTS AU DÉPUTÉ MARJOLAIN DUFOUR**

CONSIDÉRANT l'aide financière de 60 000\$ accordée par le ministère des Transports dans le cadre du « programme d'amélioration du réseau routier »;

CONSIDÉRANT l'aide apportée par le député de la circonscription de René-Lévesque dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité fasse parvenir au député du comté de René-Lévesque, monsieur Marjolain Dufour, une lettre de remerciements pour son appui apporté dans ce dossier.

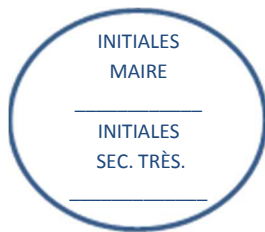
ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6250

**PASSIF ENVIRONNEMENTAL/ OFFRE DE SERVICE DE LVM**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise LVM en ce qui a trait à un mandat consistant à la réalisation des évaluations et caractérisations environnementales ayant pour but de permettre d'évaluer le passif environnementales sur les sites municipaux;



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE cette offre se chiffre à 23 650\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'obtenir d'autres offres de services de d'autres firmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour demander d'autres offres de services en ce qui concerne ce dossier.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6251

**RÉFECTION DES PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE/  
ENTÉRINEMENT D'UNE DÉCISION CONCERNANT UNE ENTENTE AVEC LES  
CRABIERS DU NORD/ MANDAT À M<sup>E</sup> GASTON SAUCIER POUR LA RÉVISION  
DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente avec les Crabiers du Nord concernant la réfection des puits d'alimentation en eau potable a été rédigé par la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENCL et a été approuvé par la résolution no. 14-01-5994 et que cette entente doit être révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mandate la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENCL afin qu'elle révise l'entente avec les Crabiers du Nord concernant la réfection des puits d'alimentation en eau potable;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la firme Gaudreault, Saucier, Simard SENCL.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6252

**PROJET DE COUPE DE BOIS À PORTNEUF-SUR-MER/ AVIS PROFESSIONNEL  
DE AQUATER-EAU INC.**

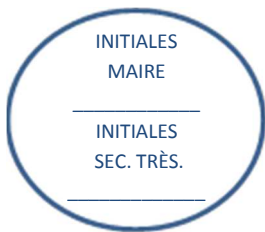
CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a comme projet la coupe de bois sur les TNO faisant partie du territoire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a des réserves sur un tel projet sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé l'opinion de l'ingénieur et hydrogéologue Christian Denis de la firme AquaTer-Eau inc. sur la question;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a suggéré une série d'actions à observer par la MRC si elle s'engage dans un tel projet et qui se détaille comme suit :

- Demander à la MRC de s'engager à fournir par écrit son protocole de coupe au moins 3 mois avant le début des travaux;
- Exiger que la MRC inclut la récupération pendant ou immédiatement après la coupe de la matière ligneuse (biomasse) laissée au sol dans son protocole;
- Exiger que la MRC prenne l'engagement écrit de reboiser dans l'année qui suit la coupe sur toutes les superficies coupées à l'intérieur des aires d'alimentation ainsi que dans une zone tampon de 300 mètres à l'extérieur des limites des aires d'alimentation;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

- Exiger que la MRC prenne l'engagement écrit de ne pas utiliser de produits chimiques à l'intérieur des aires de coupe lors des travaux de reboisement, de scarification et de débroussaillage;
- Exiger que la MRC prenne l'engagement écrit de ne pas planter de bleuetières dans les aires de coupe ou toute autre activité anthropique ou infrastructure qui aurait pour conséquence d'avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'eau potable de la Municipalité;
- Exiger que la MRC prenne l'engagement écrit de dédommager entièrement la Municipalité si des actions correctives doivent être prises pour améliorer la qualité de son eau potable advenant des impacts des coupes forestières et autres activités connexes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité informe la MRC de la Haute-Côte-Nord qu'elle a des réserves au sujet de son projet de coupe de bois sur le territoire de Portneuf-sur-Mer et qu'elle lui fasse part de ses exigences si un tel projet se concrétise;

QUE la Municipalité informe la MRC de la Haute-Côte-Nord que dans le cas où des problèmes surviennent suite à ces coupes de bois, la MRC de la Haute-Côte-Nord en sera tenue responsable et elle devra prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6253

### **CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER/ LETTRE REÇUE**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de madame Natacha Savard comportant les demandes suivantes :

- Le remboursement de sa prime d'assurances au prix de 364.06\$ pour une couverture de 1 000 000\$ ou de 400\$ pour une couverture de 2 000 000\$;
- Une augmentation de 2% à partir de la deuxième année du présent contrat (12 730\$ pour l'année 2015-2016 et 12 985\$ pour l'année 2016-2017).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère ces demandes comme recevables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

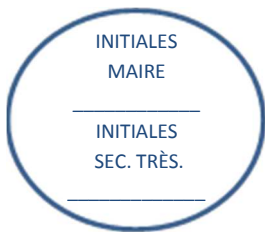
QUE le Conseil acquiesce aux demandes de madame Natacha Savard;

QU'en ce qui concerne le remboursement de la prime d'assurance, le Conseil opte pour la couverture de 2 000 000\$ pour 400\$ et que ce remboursement soit effectué sur présentation de la confirmation de la preuve d'assurances;

QUE l'augmentation de 2% demandée soit accordée telle que demandée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

**14-12-6254**

**TÉLÉVISION RÉGIONALE HAUTE-CÔTE-NORD/ FIN DE L'ENTENTE LE  
15 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Télévision régionale Haute-Côte-Nord a fait parvenir une demande ayant pour objet de prolonger l'entente de gratuité concernant le local réservé à la Télévision et situé dans l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière offre à la Municipalité la priorité sur la couverture de ses événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de prolonger l'entente de gratuité pour l'année 2015 pour le local de la Télévision régionale Haute-Côte-Nord situé à l'édifice municipal selon les modalités proposées dans la lettre de la Télévision régionale Haute-Côte-Nord datée du 2 décembre 2014.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**14-12-6255**

**UTILISATION DU GYMNASE/ TARIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE des cours de Zumba se sont donnés chaque lundi et mercredi depuis le 3 septembre et qu'ils se sont terminés le 8 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est lucrative pour la personne qui les dispense;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire facture la Municipalité pour les heures d'utilisation du gymnase de l'école Mgr-Bouchard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la responsable du cours de la Zumba, madame Anne-Sophie Paquet soit facturée pour les heures d'utilisation du gymnase entre le 15 septembre et le 8 décembre 2014 au taux horaire de 15\$.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**14-12-6256**

**QUÉBEC MUNICIPAL/ SERVICE INTERNET 2015/ ADHÉSION ANNUELLE**

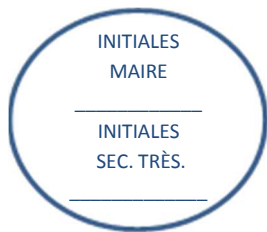
Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'adhésion annuelle au service internet de Québec municipal au montant de 189.71\$ taxes incluses soit renouvelée pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire





No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

14-12-6257

**SENTIER DE NOEL 2014/ MESURES DE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ  
D'ACTION DU CLD/ VOLET PARTENARIAT/ SIGNATAIRES AUTORISÉS**

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée au Sentier de Noël 2014 par le CLD de la Haute-Côte-Nord dans le cadre de la « Mesure de renforcement/ Volet partenariat »

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à cette entente doit être signé par des personnes autorisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'agente de développement, madame Valérie Langlois et/ou le maire, monsieur Gontran Tremblay soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à cette demande.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6258

**TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE certains transferts de crédits budgétaires devraient être effectués pour équilibrer les finances 2014 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a soumis un document à cet effet au Conseil et que ce dernier l'approuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise les transferts de crédits budgétaires tels que soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

14-12-6259

**ANTICIPATION D'UN DÉFICIT POUR 2014/ APPROPRIATION DANS LE  
SURPLUS ACCUMULÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

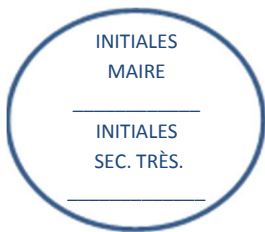
CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen des états financiers, il est possible d'anticiper que l'année 2014 se termine avec un déficit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE dans le cas où les états financiers de la Municipalité résulteraient en un déficit pour l'année 2014 le manque à gagner soit récupéré à même le surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

**14-12-6260**

**AUGMENTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la réserve financière relative à l'égout (no. compte de grand livre 59 15102 000) de la Municipalité soit augmentée de 15 000\$ pour un solde total de 30 000\$.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**INFO**

**RECONSTRUCTION DES PUIITS/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMOT**

Le maire résume au Conseil le processus de la première et de la deuxième demande d'aide financière déposée auprès du ministère des Affaires municipales dans le dossier de réfection des puits d'alimentation en eau potable. Il mentionne que des frais ont été encourus préalablement au dépôt de la deuxième demande d'aide dans le programme PRIMEAU. Ces dépenses sont approximativement d'un peu plus de 40 000\$ et ne sont pas toutes subventionnables. Il mentionne également que d'autres dépenses sont également à prévoir avant de pouvoir procéder à l'appel d'offres.

**14-12-6261**

**CRCCN/ DEMANDE D'ADHÉSIONS ANNUELLE**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'adhésion annuelle au CRCCN soit renouvelée au montant de 50\$ et qu'elle soit mise au nom de l'agente de développement de la Municipalité madame Valérie Langlois;

QU'un paiement de 50\$ soit émis à l'ordre de la CRCCN.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**14-12-6262**

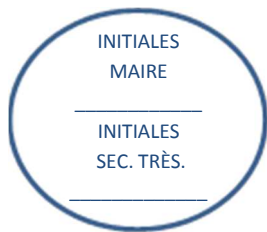
**DEMANDE D'APPUI/ MUNICIPALITÉ DE POINTE-LEBEL/ RÉSEAU ROUTIER NATIONAL**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appui la Municipalité de Pointe-Lebel dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour qu'il fasse le nécessaire, afin que la route 138, à l'Est de Sept-Îles, autant sur le parcours déjà construit que celui faisant l'objet du projet de son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon, soit reconnue comme faisant partie du Réseau routier national.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La période de questions des contribuables a débuté 19h55 et s'est terminée à 20h.

Dossier discuté :

Madame Francine Girard demande des nouvelles au niveau du transfert de sa propriété située en bord de mer. Elle voudrait avoir la certitude que la Municipalité ne vende pas le terrain ou y aménage quelque structure que ce soit. Le maire lui explique que la Municipalité ne peut pas s'engager en ce sens pour le moment. Elle propose également au Conseil de racheter le terrain en question mais le Conseil ne peut aussi s'engager en ce sens.

**14-12-6263**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 20h, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

\_\_\_\_\_  
Gontran Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lisette Tremblay  
Secrétaire administrative et de  
séance